

Supprimer des emplois temporaires indispensables et encourager la sous-enchère salariale ?

S'en prendre aux droits des salarié-e-s et des chômeurs-euses, plutôt que de s'attaquer au chômage ?

Bafouer la volonté populaire exprimée le 24 avril 2005 ?

Pour dire NON, signez le...

RÉFÉRENDUM

contre la loi modifiant la loi en matière de chômage du 28 juin 2007
(J 2 20 - 9922)

Les citoyennes et citoyens soussignés, électrices et électeurs dans le canton de Genève, demandent, conformément au titre VI (art. 53 à 58) de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847, et des articles 86 à 92 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, que la loi modifiant la loi sur le chômage, du 28 juin 2007 (J 2 20 – 9922) soit soumise à votation populaire.

NOM (majuscules)	Prénom usuel	Année de naissance	Canton d'origine	Commune électorale	Domicile (adresse complète)	Signature

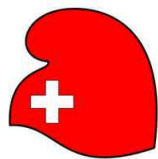
Nota Bene : En matière cantonale, seuls les électrices et électeurs de nationalité suisse peuvent signer ce référendum. Les électrices et électeurs de communes différentes peuvent, dès 18 ans, signer sur la même feuille.

Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b et 91, de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

L'office cantonal de la population (rôles électoraux) certifie la validité de ... signatures.

Le contrôleur :

Genève le :



Le Parti du Travail avec « A Gauche Toute ! » solidaritéS, le Parti du travail Les Indépendants de gauche, Les communistes, a lancé ce référendum pour s'opposer au démantèlement des droits des chômeurs-euses. Sur le plan syndical, il est soutenu à ce jour par le Syndicat des Services Publics (SSP/Vpod), Comedia, le Syndicat de la communication...

CETTE LISTE EST À RENVOYER AU PLUS VITE, MÊME INCOMPLÈTE À :

Parti du Travail • Case postale 16 • 1211 GENÈVE 8 Le tout dernier délai pour la poster est le 14 août 2007 avant la levée de la boîte aux lettres!